

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Procès verbal - Mardi le 2 août, 2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE), LE 2 AOÛT 2016 À 19H45, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. OTA HORA, MAIRE.

Sont présent : MICHEL COLLIN
PAMELA LACHAPELLE
TANYA GABIE
KIM CUDDIHEY-PECK

Est absent: SANDRA LACHARITY
KEVIN MOLYNEAUX

Secrétaire d'assemblée : PIERRE VAILLANCOURT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2016-08-213 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

ADOPTÉE

Rapport du Maire

PÉRIODE DE QUESTIONS

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Rapport du Maire
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Ordre du jour
- 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2016
- 1.6 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2016
- 1.7 Prélèvements bancaires
- 1.8 Registre des chèques
- 1.9 Liste des comptes fournisseurs
- 1.10 Dépenses du directeur général
- 1.11 Modification du règlement 2014-02 prévoyant sur le Code d'Éthique et de Déontologie des élus municipaux de la municipalité de Kazabazua
- 1.12 Modification du règlement no. 06-2012 Code d'Éthique et de Déontologie des employés municipaux
- 1.13 Octroi du contrat de rénovation – Hôtel de Ville

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Course Terry Fox

3. TRANSPORT

- 3.1

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Date de rencontre avec le conseil concernant le règlement des matières résiduels et le recyclage

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 5.1

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1

7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1

8. VARIA

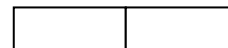
- 8.1

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2016-08-214 **ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;



IL EST PROPOSÉ par Michel Collin, **APPUYÉ** par Pamela Lachapelle et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

- 1.14 CONGRÈS F.Q.M.
- 1.15 RENCONTRE AVEC PROCUREUR
- 1.16 RÉSOLUTION D'APPUI
- 1.17 ARTICLE POUR VENTE PAR LA MUNICIPALITÉ
- 3.1 RECHERCHE DE VENTE D'UNE PROPRIÉTÉ
- 7.1 VENTE GARAGE AUTORISATION

ADOPTÉE

2016-08-215 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2016

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Tanya Gabie, **APPUYÉ** par Michel Collin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2016.

ADOPTÉE

2016-08-216 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2016

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Tanya Gabie, **APPUYÉ** par Michel Collin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2016.

ADOPTÉE

2016-08-217 ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ par Pamela Lachapelle
APPUYÉ par Michel Collin
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois de juin 2016, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	24 225,39 \$
Remises provinciales	7 108,48 \$
Remises fédérales	2 770,74 \$
Remises du Régime de retraite	2 112,32 \$

ADOPTÉE

2016-08-218 ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

IL EST PROPOSÉ par Pamela Lachapelle
APPUYÉ par Michel Collin
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de juillet 2016 totalisant un montant de 47 734,20 \$.

ADOPTÉE

2016-08-219 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

IL EST PROPOSÉ par Pamela Lachapelle
APPUYÉ par Michel Collin
Et résolu

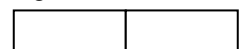
D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de juillet 2016 totalisant un montant de 14 434,12 \$.

ADOPTÉE

2016-08-220 DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (753,81 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires



disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



Pierre Vaillancourt,
Secrétaire-trésorier et directeur général

2016-08-221

MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2014-02 PRÉVOYANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2016

RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-02 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ c. E-15.1.0.1), impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE conformément à la Loi, la Municipalité a adopté le Règlement numéro 2014-02 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Kazabazua, qui a été révisé conformément à la Loi à cet effet (ci-après désigné le « Règlement numéro 2014-02 »);

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (L.Q. 2016, chapitre 17), la Municipalité doit modifier le Code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux élus municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné, conformément à la Loi, lors de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2016 et qu'un projet de règlement a été déposé par le membre du conseil ayant donné l'avis de motion, qu'une demande de dispense de lecture a été demandée et que chacun des membres de conseil présent reconnaît avoir reçu copie du projet de règlement et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Tanya Gabie, **APPUYÉ PAR** Pamela Lachapelle et résolu:

QUE le conseil municipal adopte le présent projet de règlement numéro 03-2016 visant à modifier le Règlement 2014-02, comme suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – TITRE

Le titre du présent règlement est : « Règlement numéro 03-2016 modifiant le Règlement numéro 2014-02 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Kazabazua ».

ARTICLE 3 – AJOUT

Le Règlement numéro 2014-02 est modifié par l'ajout, après son article 5.3.7, du suivant :

« 5.4 Financement politique et annonce publique

Il est interdit à tout membre du Conseil de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Municipalité.

--	--

Le membre du Conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ses employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du Conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à la Loi. »

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

2016-08-222 **MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO. 06-2012 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA**

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 04-2016

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2012 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ c. E-15.1.0.1), crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement no. 06-2012 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux aux fins de se conformer à la Loi (ci-après désigné le « Règlement numéro 06-2012 »);

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (L.Q. 2016, chapitre 17), la Municipalité doit modifier le Code d'éthique des employés municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné, conformément à la Loi, lors de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2016, qu'une demande de dispense de lecture a été demandée et que chacun des membres de conseil présent reconnaît avoir reçu copie du projet de règlement et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi ont été respectées

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Michel Collin, **APPUYÉ PAR** Pamela Lachapelle et résolu:

QUE le conseil municipal adopte le présent projet de règlement numéro 04-2016 visant à modifier le Règlement 06-2012, comme suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – TITRE

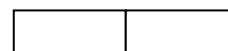
Le titre du présent règlement est : « Règlement no. 04-2016 modifiant le Règlement numéro 06-2012 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ».

ARTICLE 3- AJOUT

Le Règlement numéro 06-2012 est modifié par l'ajout, après l'article 5.6, du suivant :

« 5.7 – Financement politique et annonce publique

Il est interdit à tout employé, à l'emploi du personnel de cabinet d'un membre du conseil, de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Municipalité, sauf si une décision finale



relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Municipalité. »

ARTICLE 4- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

2016-08-223 OCTROI DU CONTRAT DE RÉNOVATION – HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation ont été envoyés à deux entreprises le 13 juillet 2016;

ATTENDU QU'à la clôture de la soumission était pour le 22 juillet 2016;

ATTENDU QU'à la date de fermeture seulement une soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Pamela Lachapelle, **APPUYÉ** par Michel Collin et résolu,

QUE le conseil rejette la soumission de rénovations de l'Hôtel de Ville et mandate le directeur général de publier l'appel d'offre par invitation dans les journaux et d'ajouter dans l'appel d'offre, le remplacement des portes extérieur, de la soffite et le fascia.

ADOPTÉE

2016-08-224 CONGRÈS F.Q.M.

IL EST PROPOSÉ par Tanya Gabie
APPUYÉ par Pamela Lachapelle
Et résolu

QUE le conseil autorise l'inscription du Maire M. Ota Hora à l'Assises annuelle de la F.Q.M. qui aura lieu à Québec les 29, 30 septembre 2016 et le 1^{er} octobre 2016 au Centre des Congrès à Québec au coût de 720 \$ plus taxes applicables (jusqu'au 26 août) par congressiste membre de la F.Q.M.,

AUSSI que le conseil débourse les dépenses reliées à ce congrès tel que repas, hébergement avec reçu à l'appui et le transport.

ADOPTÉE

2016-08-225 RENCONTRE AVEC PROCUREUR

IL EST PROPOSÉ par Tanya Gabie
APPUYÉ par Pamela Lachapelle
Et résolu

QUE le conseil rencontre le procureur de la municipalité à la bibliothèque municipale à 18h30 le 9 ou 10 août 2016 concernant un Programme municipal d'aide complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* pour une aide financière ou un crédit de taxe ainsi que le contrat du directeur général.

ADOPTÉE

2016-08-226 APPUI RÉOLUTION LOW

ATTENDU QUE la demande de la municipalité de Low pour soutenir la résolution N° 124-07-2016 concernant le zonage agricole;

ATTENDU QUE l'importance de l'article 59 de la Commission de protection du territoire agricole;

ATTENDU QUE la municipalité de Kazabazua veut appliquer l'article 59 de la Commission de protection du territoire agricole;

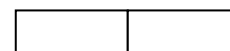
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Pamela Lachapelle, **APPUYÉ** par Tanya Gabie et résolu

QUE le conseil appuie la résolution N° 124-07-2016 concernant l'article 59 de la Commission de protection du territoire agricole,

QUE cette résolution soutenant la municipalité de Low sera envoyée à toutes les municipalités du MRCVG.

ADOPTÉE

2016-08-227 APPUI RÉOLUTION VILLE DE GRACEFIELD



ATTENDU QUE la demande de la Ville de Gracefield pour soutenir la résolution N° 2016-07-361 relative à la demande d'installation d'une tour cellulaire au chemin Montfort;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Pamela Lachapelle, **APPUYÉ** par Tanya Gabie et résolu

QUE le conseil appuie la résolution N° 2016-07-361 concernant une demande d'installation d'une tour cellulaire au chemin Montfort,

QUE cette résolution soutenant la Ville de Gracefield être envoyé à toutes les municipalités de la MRCVG.

ADOPTÉE

2016-08-228 ARTICLE POUR VENTE PAR LA MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ par Pamela Lachapelle
APPUYÉ par Michel Collin
Et résolu

QUE le conseil publie des appels d'offre pour la disposition des articles appartenant à la municipalité.

ADOPTÉE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2016-08-229 COURSE TERRY FOX

IL EST PROPOSÉ par Michel Collin
APPUYÉ par Tanya Gabie
Et résolu

QUE le conseil appuie et accueille la course Terry Fox qui aura lieu le dimanche 18 Septembre, 2016 débutant à 11h00 à l'église catholique pour se poursuivre sur la Route 301 et autorise l'aide du Service incendies de Kazabazua pour les premiers secours et la sécurité. Cet événement est une collecte de fonds pour la recherche sur le cancer.

ADOPTÉE

3. TRANSPORT

2016-08-230 IL EST PROPOSÉ par Kim Cuddihey-Peck
APPUYÉ par Tanya Gabie
Et résolu

QUE le conseil est intéressé à acquérir la propriété identifier par le matricule N° 4388-36-2299 sur le chemin du Lac-Sainte-Marie, pour la construction d'un garage municipal, de mandater le directeur général pour en savoir davantage sur la propriété et de l'intérêt de la vente à la municipalité.

ADOPTÉE

4. HYGIÈNE DU MILIEU

2016-08-231 DATE DE RENCONTRE AVEC LE CONSEIL CONCERNANT LE RÈGLEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELS ET LE RECYCLAGE

IL EST PROPOSÉ par Pamela Lachapelle
APPUYÉ par Tanya Gabie
Et résolu

QUE le conseil organise une réunion pour finaliser le document sur le règlement concernant les matières résiduels et le recyclage après que le directeur général en aille fait l'étude avec les employés,

QUE le conseil se réunit pour demander une subvention dans le cadre du programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec (Volet Fonds des petites Collectivités - FPC).

ADOPTÉE

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7. LOISIRS ET CULTURE

2016-08-232 **VENTE GARAGE AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ par Tanya Gabie
APPUYÉ par Kim Cuddihey-Peck
Et résolu

QUE le conseil autorise l'Association Culturel, Social et Âge d'Or de tenir une vente garage à la bibliothèque qui aura lieu le 3 septembre 2016.

ADOPTÉE

8. VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-08-233 **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Tanya Gabie
APPUYÉ par Michel Collin
Et résolu

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 20h48.

ADOPTÉE

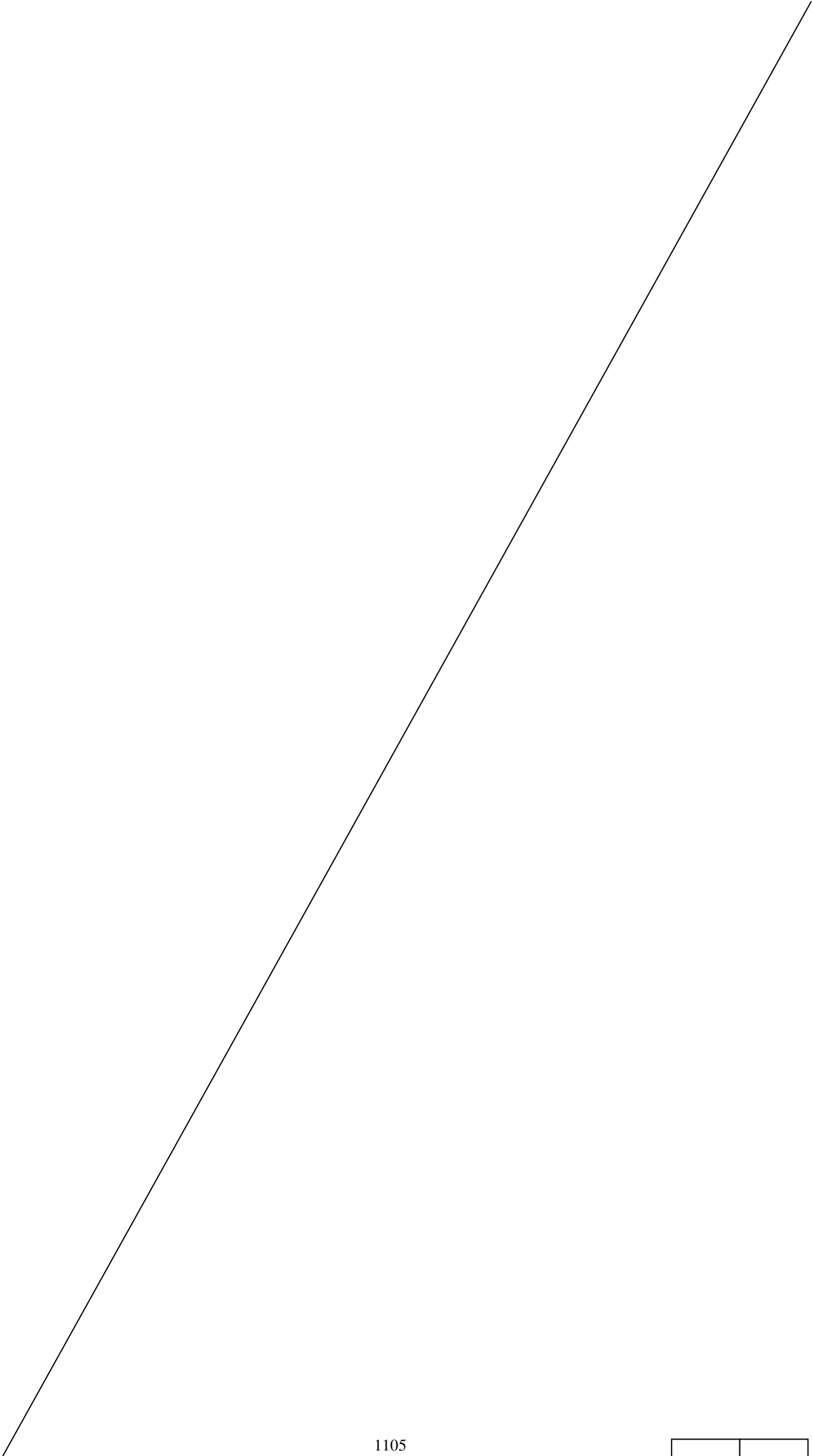
Président

Secrétaire



Ota Hora,
Maire

Pierre Vaillancourt,
Directeur général / Secrétaire-Trésorier



--	--